

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

RÉCUPÉREZ JUSQU'À 300 €

PROCHE, ACTIF, humain !

SNAP

FAÎTES VOTRE DEMANDE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2026 VIA C'ZAM

Vos DOTATIONS CSE :

Les agents qui utilisent leur vélo ou le covoiturage pour leurs trajets « domicile-travail » peuvent demander le forfait mobilités durables (FMD) grâce à l'accord QVT signé par le SNAP.

Pour un agent à temps plein ,

le montant du FMD est calculé selon le nombre de jours d'utilisation :

100 € pour une utilisation entre 30 et 59 jours,

200 € entre 60 et 99 jours,

300 € pour au moins 100 jours.

RAPPEL :

<u>Conditions d'octroi :</u>

Vous utilisez le vélo, vélo électrique, trottinette, gyroroue, covoiturage ou auto-partage pour vos trajets domicile-travail ?

Vous pouvez bénéficier du FMD, sous réserve d'éligibilité.

Minimum 30 jours par an (modulé selon votre temps de travail) Cumul possible avec le remboursement transport depuis le 1er septembre 2022

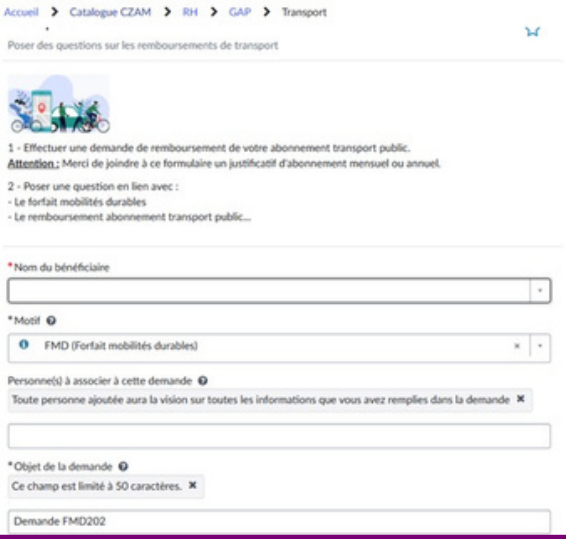
📎 À joindre à votre demande C'ZAM : Rubrique TRANSPORT

Attestation sur l'honneur (modèle en pièce jointe)

Tableau de comptabilisation des jours (fichier Excel en pièces jointe)

Déposez ces documents directement dans C'ZAM pour activer votre demande FMD.

Pour plus d'informations : <u>voir l'instruction 2023-13 du 09/05/2023</u>, ou CONTACTEZ-NOUS : <u>syndicat.snap-hdf@francetravail.fr</u>



SNAP Hauts de France
Des Élus qui vous ressemblent, des Élus qui vous défendent

Notre priorité c'est vous !

Avec le SNAP, ne passez plus à côté de vos droits !

Des difficultés ? Contactez-nous :

SNAP PROCHE, ACTIF, humain !

<u>syndicat.snap-hdf@francetravail.fr</u>

Rejoignez-nous, ensemble soyons encore plus forts !

Premier syndicat d'entreprise à France travail.